

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2020	TARIFS 2021	DATE D'EFFET	ACTE
DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES – actions de quartier, commerce, artisanat				01/01/2021	Décision n° 2020/240 du 23/11/2020
BRADERIE					
. Commerçants sédentaires	le ml	13,40 €	13,40 €		
. Commerçants non sédentaires	le ml	20,60 €	20,60 €		
DROITS D'INSTALLATION DE MANEGES (Hors fêtes foraines)					
. Manège (sans fourniture courant électrique)	par m ² /par an	74,70 €	74,70 €		
. Manège (compris fourniture courant électrique)	par m ² /par jour	0,50 €	0,50 €		
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – A BUT COMMERCIAL					
. Vide-greniers	le ml/manifestation	4,50 €	4,50 €		
. Hors vide-grenier : PLACE TRAVOT, CARRE DES TOILES, PLACE ROUGE, ARCADES ROUGE	le m ² /manifestation	107,00 €	107,00 €		
. Hors vide-grenier : autres lieux (un forfait minimum de 15,30 € s'applique)	par m ² /par jour		1,25 €		
. Exposition ponctuelle à caractère commercial ou publicitaire (hors marché)	par m ² /par jour	1,75 €	1,80 €		
Pour les manifestations, hors animations commerciales, organisées Place Travot, Carré des Toiles, Place Rougé, Esplanade de l'Hôtel de Ville	le m ² /jour	2,20 €	2,20 €		
LOCATION DE CHALETS POUR ANIMATIONS COMMERCIALES					
. Chalet 4 x 2 mètres (électricité comprise)	durée animation	425,00 €	425,00 €		
. Chalet 3 x 2 mètres (électricité comprise)	durée animation	320,00 €	320,00 €		
EXONERATIONS					
Les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général sont exonérées du paiement des redevances de location et d'occupation du domaine public					